

**Rapport de la première réunion  
du Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique  
(OCI)  
sur l'agression de la République d'Arménie contre  
la République d'Azerbaïdjan**

**New York, 19 Septembre 2016**

Le Groupe de contact de l'OCI sur l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan a tenu sa première réunion, le lundi 19 Septembre 2016, au niveau ministériel, en marge de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des états membres de l'OCI à New York. La réunion a été suivie par les délégations de la République de Djibouti, de la République islamique de Gambie, de la Malaisie, du Royaume du Maroc, du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République de Turquie, République Islamique du Pakistan et de la République d'Azerbaïdjan.

La réunion a été ouverte par SEM Iyad Ameen Madani, Secrétaire général de l'OCI, qui s'est référé dans son discours à la décision du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique, tenue les 14-15 Avril 2016 à Istanbul, en Turquie, de mettre en place un Groupe de contact ad hoc sur l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan au sein de l'OCI et au niveau des ministres des Affaires étrangères. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, il a rappelé la position de principe de l'OCI condamnant l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan, et a exprimé l'espoir que la solidarité et le soutien des Etats membres de l'OCI ainsi que leur attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République d'Azerbaïdjan se traduiront par l'adoption de mesures concrètes et efficaces afin d'amener l'agresseur à respecter les normes et principes du droit international et à se plier aux résolutions de l'OCI.

Le Ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, SEM Elmar Mammadyarov a remercié chaleureusement les participants qui se sont joints au groupe de contact dans un esprit de solidarité islamique, et a exprimé sa conviction que ce Groupe de contact sera la force motrice au sein de l'OCI qui soutiendra activement les justes causes de l'Azerbaïdjan. Il a également briefé le Groupe sur les derniers développements enregistrés en ce qui concerne le règlement pacifique du conflit. Rappelant les quatre résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, à savoir 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993), 884 (1993), qui insistent sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de l'inviolabilité de ses frontières internationalement reconnues et exigent le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés, le ministre des Affaires étrangères Mammadyarov a souligné que ces résolutions ne sont pas encore

mises en œuvre, et que les efforts de médiation entrepris au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe depuis vingt années et par le Groupe de Minsk n'ont toujours pas donné de résultats palpables.

D'autres membres éminents du Groupe de contact ont pris la parole à tour de rôle pour se féliciter vivement de la décision de la 13e session de la Conférence islamique au Sommet d'établir le Groupe de contact de l'OCI sur l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan. Ils ont également réitéré leur soutien indéfectible à la résolution du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de la République d'Azerbaïdjan et appelé à un retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées de la République d'Arménie de la région du Haut-Karabakh et des autres territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan, conformément aux résolutions précitées du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La réunion a condamné dans les termes les plus énergiques les attaques à grande échelle menées par les forces armées de l'Arménie contre la population civile de l'Azerbaïdjan au début du mois Avril 2016, qui se sont accompagnées de nombreux actes de violation du droit international humanitaire, et à la suite desquels de nombreux civils ont été tués ou blessés, des mosquées attaquées et profanées, des fidèles en prière assassinés et des infrastructures sociales et économiques saccagées et détruites. La réunion a appuyé les efforts de l'Azerbaïdjan pour repousser ces attaques et défendre la population pacifique.

La réunion a exprimé sa vive préoccupation devant la destruction des mosquées, des sites sacrés islamiques et du patrimoine culturel, ainsi que les changements démographiques forcés, l'interférence avec les droits de propriété, les activités économiques illégales dans la région du Haut-Karabakh et dans les autres territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan, et a exhorté les Etats membres de l'OCI à empêcher leurs personnes morales et physiques de s'impliquer dans ces activités illégales.

La réunion a reconnu que la création du Groupe de contact de l'OCI sur l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan et son fonctionnement efficace revêtent une grande importance, étant donné le besoin urgent d'efforts accrus et concertés de la part de l'Oummah islamique pour forcer l'Arménie à respecter ses obligations internationales. Elle a également réitéré les appels insistants de l'OCI à ses États membres et la communauté internationale pour recourir à des mesures politiques et économiques efficaces afin de mettre un terme à l'agression arménienne et à l'occupation des territoires de l'Azerbaïdjan. La réunion a aussi appelé les états membres à agir de manière collective pour placer ce conflit aux premières places de l'agenda internationale afin d'y trouver une solution négociée.

Les membres du Groupe de contact ont exprimé leur espoir que les délibérations qui seront menées au sein du Groupe de contact contribueront à la mise en œuvre des résolutions de l'OCI condamnant l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan et contribueront à harmoniser les efforts individuels et collectifs des États membres de l'OCI à cette fin. La réunion a accepté de travailler sur une feuille de route pour guider les activités du Groupe de contact.

Le présent rapport est soumis à la réunion annuelle de coordination pour appréciation et examen.